

Développement économique en milieu insulaire

PAR DIDIER MERLE

La croissance économique mauricienne prendra réellement son essor au cours des années soixante-dix et quatre-vingt avec une politique économique d'inspiration Keynésienne. L'État favorisera l'accès au capital et au crédit des entreprises-clés et mettra en place des mesures fiscales attractives, incitant à l'exportation et à encourager les investisseurs étrangers.

Ainsi créée en 1970, la zone franche industrielle (EPZ : Export Processing Zone) sera rapidement une réussite. Ce statut juridique particulier, offrant de nombreux avantages fiscaux, permettra à beaucoup d'entreprises, surtout dans le domaine textile et de la confection (pull en laine, vêtements, articles en cuir, montres etc...) de réaliser une expansion formidable et de jouer un rôle de premier plan dans l'économie du pays.

La croissance du secteur secondaire de l'économie sera également portée par l'investissement en capital humain. Une main d'oeuvre sera formée, capable de s'adapter facilement aux besoins d'une société industrielle fondée sur des principes de production intensive et moderne.

La zone franche mauricienne emploie aujourd'hui 140,000 personnes, soit plus de 29% de la population active, dont une majorité de femmes. Avec plus de 30 ans d'expérience dans ce domaine, Maurice deviendra le plus grand exportateur de prêt-à-porter dans la région africaine.

À la différence de la plupart des pays d'Asie, ce secteur bénéficiera d'un accès privilégié (sans droit de douane et quota) aux marchés de l'UNION EUROPÉENNE, droits accordés par la Convention de Lomé, de même qu'à des tarifs préférentiels accordés grâce au GPS (General System of Preferences) par des pays tels que les États-Unis et le Japon. De plus, la récente loi américaine "Africa Growth and Opportunity Act" (AGOA), permettra l'importation de certains produits aux États-Unis sans droits de douanes.

Ces accords privilégiés avec certains grands pays industrialisés, la main d'oeuvre aujourd'hui très qualifiée ajoutés aux avantages fiscaux, favoriseront le développement du commerce international et, bien évidemment, contribueront à attirer de nombreux investisseurs étrangers. Ces derniers auront, en fait, permis de financer le transfert de la maîtrise de la technologie et du savoir-faire à la main d'oeuvre mauricienne. Par ailleurs, la stabilité de l'environnement politique créera un climat de confiance et facilitera une gestion cohérente de la politique monétaire, confortant ainsi la croissance.

L'INDUSTRIE DU TOURISME

En 2002, le nombre de visiteurs s'est élevé à environ 600,000 et, avec une croissance annuelle récurrente de l'ordre de 15%, on estime que ce chiffre pourrait atteindre 700,000 en 2003 (58% venant de l'Europe, dont près de 46% de la France). La baisse du taux de remplissage des chambres (passant de 69% en 2002 à 58% en 2003) n'est donc pas due à une baisse des arrivées, mais simplement à l'augmentation de chambres disponibles. En effet, le parc hôtelier ne cesse de s'agrandir et le nombre de chambres qui approchent les 10,000 aujourd'hui (répartis sur 97 établissements), devrait progresser encore d'environ 1,500 sur l'année 2004 et d'environ 2,500 par la suite. En effet, le ministre du Tourisme Monsieur Nando Bodha vient d'annoncer lors de sa conférence devant l'American Chamber of Commerce (AMCHAM) des projets de Taj Hotels et du Club Méditerranée ainsi que du démarrage de la construction de deux complexes à Bel Ombre pour fin 2003. Dans un deuxième temps, des projets soumis par des promoteurs espagnols, italiens et deux groupes mauriciens seront mis en chantier. Les investissements totaux, selon le ministre, pourraient s'élever à Roupies 10 milliards.

Le tourisme est donc un véritable "success story". La destination Maurice bénéficie d'une image de qualité ayant évité jusqu'ici le tourisme de masse et s'appuyant sur le sens de l'hospitalité des Mauriciens, le multilinguisme de la population ainsi que la stabilité économique, sociale et politique du pays.

Conscient que son développement reste un atout pour son développement touristique, le pays accorde une place privilégiée à la protection et à la préservation de son environnement naturelle. Le même soucis de protection dans le domaine du patrimoine architectural aurait cependant pu être plus accentué, préservant ainsi des nouveaux sites pour la joie de nos visiteurs.

OFF-SHORE. UN PARADIS FISCAL ?

Depuis 1992, on a assisté, à la mise en place d'un cadre

juridique visant à promouvoir **Maurice comme un centre de services financiers et de commerce international.**

Cette stratégie de développement économique, tournée vers les investissements étrangers, a permis à l'île Maurice de devenir l'un des tout premiers centres off-shore de l'hémisphère sud. Aujourd'hui, l'on recense plus de 9,000 entités off-shore en activités : banques, compagnies financières, sociétés d'investissement, compagnies d'assurance, fonds de retraite, et sociétés de capital-risque (comme par exemple la Mauritius Capital Venture Fund, créée en 1995).

Un secteur en plein développement qui offre de nombreux avantages, de la franchise d'impôt au libre rapatriement des fonds en passant par l'absence de contrôle des changes et de non-double imposition. Maurice offre en outre un environnement propice aux affaires : un réseau de télécommunication de pointe, la stabilité politique, une bonne structure juridique, une main-d'oeuvre qualifiée et des coûts de services raisonnables.

Par rapport aux autres centres financiers internationaux, la République de Maurice peut ainsi être classée dans la catégorie des pays à régime fiscal privilégié : l'off-shore mauricien offre tous les avantages d'un paradis fiscal, mais applique strictement les règles et les normes internationales en matière de combat contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

La place financière mauricienne doit aussi sa réussite à l'implantation, en 1992, d'un port franc dont la zone d'exploitation s'étale sur plusieurs centaines d'hectares ; quais, entrepôts, chambres froides, servent à importer, transborder et réexporter des marchandises venues d'Asie vers l'Afrique et l'Europe.

De zéro en 1992, le chiffre d'affaire prévisionnel du port franc dépasse les 200 millions de dollars. Des investissements adéquats, l'amélioration des infrastructures et sa position stratégique entre les continents asiatique et africain font de la République de Maurice une plate-forme pour le commerce régional. Off-shore et port franc visent donc à faire de l'île Maurice le grand centre financier et de transit de cette partie du monde.

Cependant, avec la conjoncture géopolitique et économique

actuelle, Maurice fait aujourd'hui face à de nouveaux défis :

- ▶ Forte concurrence des pays asiatiques (dont la Chine), entraînant une perte de compétitivité des produits à faible valeur ajoutée.
- ▶ Dilution des préférences ACP et politique commune en Europe révisant à la baisse le prix du sucre.
- ▶ Disparition des "accords multifibres" résultant de l' "Uruguay Round".

Ainsi, la nouvelle stratégie de développement sera axée sur la recherche de nouveaux créneaux, tels que la technologie de l'information et des télécommunications, secteurs à forte valeur ajoutée.

L'ILE MAURICE : UN PARADIS BRANCHÉ ?

Afin de garder une longueur d'avance sur ses concurrents, l'île Maurice décidera, il y a de cela plusieurs années, de prendre résolument le tournant des nouvelles technologies de l'information par une politique gouvernementale éclairée et volontariste. **CYBERCITÉ, ville nouvelle près de "Rose-Hill", laissera penser que l'île Maurice fonde, avec raison, son nouveau développement économique sur le cinquième pilier de l'économie que devrait être le secteur des N T I C (Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications).**

Des sociétés informatiques indiennes de réputation mondiale, telles qu'INFOSYS ou SATYAM, s'installent actuellement au "cyber-village" d'ÉBÈNE, venant profiter du bilinguisme mauricien et des accords de "non-double imposition" pour pénétrer certains marchés européens. À titre d'information, ce secteur de développement bénéficie d'un soutien financier de 100 millions de dollars de la part de la grande péninsule, illustrant ainsi un bel exemple de coopération sud-sud.

Autres informations de bases concernant l'économie de l'île Maurice : -

- La croissance se maintient à environ 5% par an,
- le secteur sucrier connaît une croissance de l'ordre de 9%,
- le tourisme de 15%,
- le secteur financier de 11%,
- la zone franche de 7%.

- L'investissement, en légère baisse, a connu ces dernières années une croissance d'environ 13% et le ratio investissement / PIB est de 28%.

- Le taux d'inflation est de 6 à 7%, celui du chômage de 2 à 5%,
- l'épargne nationale de 23%,
- l'épargne domestique de 23.5%.

- La croissance est de 9% par an.
- La consommation des ménages augmente de 13% par an, ce qui indique une économie suffisamment forte pour affronter les défis de l'après GATT.

Didier MERLE Paris ce 13 octobre 2003

▸ Source : Central Statistic Office - Ministry of Economic Development, Financial Services and Corporate Affairs.